



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 5 JUIN
2017 À 19H30 AU CENTRE RÉCRÉATIF SITUÉ AU 87 RUE
ROY, ORMSTOWN**

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présent :

Florence Bérard
Jacques Guilbault
Stephen Ovans
Michelle Greig
Roger Dumont
Jonathan Allen

Absent :

Formant quorum sous la présidence du maire Chrystian Soucy, le directeur général Philip Toone étant absent et remplacé par la directrice générale adjointe Jocelyne Madore, la séance débute à 19h30.

17-06-169 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition Florence Bérard

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant le point 1.17;

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} mai 2017
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 15 mai 2017
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapports de l'inspecteur
- 1.6 Avis de motion règ. 90.1-2017 Bibliothèque
- 1.7 Avis de motion règ. 97-2017 TECQ 2014-2018
- 1.8 Règ. 25.22-2017 modifiant règ. zonage 25-2006
- 1.9 Règ. 114-2017 PPCMOI
- 1.10 Nomination de M. René Allen pour OMH
- 1.11 Entente de service pour transport collectif ARTM
- 1.12 Avis de motion règ. 60.2-2017 annuler règ. 60-2009 Piscine
- 1.13 Dépôt registre dons des élus pour 2015 et 2016
- 1.14 Pancarte Ormstown sur Rte 138
- 1.15 Avis de motion règ. 25.24-2017 modifiant règ. Zonage 25-2006
- 1.16 Modifier date séance conseil de novembre 2017
- 1.17 **Ajout** : Modification au projet de Mise aux normes Eau Potable

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 31 mai 2017
 - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 31 mai 2017
- 2.2 MTQ Subvention ministre réseau routier 2016
- 2.3 MTQ Reddition comptes réseau routier 2016
- 2.4 SGM Maintenance (entretien lumières municipales)
- 2.5 Forage métropolitain (nettoyage de pompes)
- 2.6 Mines Sel (achat de sel prix saison 2016-2017)
- 2.7 Envir'eau Puits honoraires Puits Dumas & St-Paul

3 GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Embauche employés camp de jour

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

- 5.1 Soumission ligne téléphonique H de V
- 5.2 Gouttières entrepôt rue St-Paul
- 5.3 Isolant station Jamestown

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Location pelle

8 HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1 Recherche de fuites
- 8.2 Correctifs travaux de désinfection Réservoir Dumas

9 URBANISME ET ZONAGE

10 LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Tournoi de baseball Rosalie Émond
- 10.2 Surface Diamant Baseball
- 10.3 Autorisation pour Triathlon École OES

11 VARIA ET CORRESPONDANCE

17-06-170 Adoption procès-verbal séance 1^{er} mai 2017

Sur proposition de Jonathan Allen
Appuyé par Florence Bérard
Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017.

17-06-171 Adoption procès-verbal séance spéciale du 15 mai 2017

Sur proposition de Roger Dumont
Appuyé par Jonathan Allen
Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017.

17-06-172 Avis de motion règ. 90.2-2017 Bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le CRSBP (Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie) désire apporter des modifications au règlement 90-2014;

Il est donné un avis de motion par la conseillère Michelle Greig, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil, sera déposé le règlement 90.2-2017 modifiant le règlement 90-2014 ayant pour objet les règlements de la bibliothèque municipale.

17-06-173 Avis de motion règ. d'emprunt 97-2017 pour la TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention TECQ 2014-2018 du Ministère des Affaires Municipales et des Régions (MAMOT) pour un montant totalisant 1 258 075 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie fédérale équivalant à 70,8%, est payable au mois de mars suivant l'année de la dépense;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire emprunter la contrepartie provinciale (29.2 %) du montant de la subvention qui est répartie sur 10 ans;

Il est donné un avis de motion par le conseiller Jacques Guilbault, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil, sera déposé le règlement d'emprunt numéro 97-2017 pour la TECQ 2014-2018.

17-06-174 Règlement 25.22-2017 modifiant le règlement de zonage 25-2006

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre les habitations multifamiliales isolées de 6 logements dans la zone H04-402;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite corriger certaines contradictions au règlement de zonage 25-2006;

ATTENDU QUE la norme indiquant que la hauteur maximum des bâtiments du groupe d'usage « Habitation » au chapitre 6 du règlement de zonage 25-2006 ne correspond pas à la réalité de certaines grilles des usages et normes en vigueur;

Sur proposition de Stephen Ovans
Appuyé par Jonathan Allen
Il est résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 25.22-2017 est adopté, et il est décrété et statué par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 : Grille des usages et normes

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à la cédule B, intitulé « Grille des usages et normes » par l'ajout d'un feuillet 66.1 à la zone H04-402.

Article 2 : Modification des dispositions relatives aux hauteurs des bâtiments du groupe « habitation »

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à l'article 6.3.5 par le remplacement du paragraphe, par le suivant :

« La hauteur maximum de l'ensemble des bâtiments du groupe d'usages «Habitation» est de onze mètres (11 m), mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent, sauf exceptions prévues à la grille des usages et normes ».

Article 3 : Entrée en vigueur

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-06-175 Règlement 114-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation des immeubles (PPCMOI)

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs demandes de modification au règlement de zonage 25-2006 afin d'intégrer des projets spécifiques au zonage à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE ces demandes de modification au règlement de zonage 25-2006 visent souvent des propriétés uniques et ont pour effet de modifier les grilles des usages de zones entières, ce qui peut potentiellement nuire à l'homogénéité de certains secteurs;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encadrer certains projets de construction et d'occupation d'immeubles en raison de leur complexité d'intégration au zonage par rapport à la localisation des terrains;

ATTENDU QUE ce type de règlement est un outil permettant une plus grande flexibilité pour certains projets spécifiques à certains secteurs;

ATTENDU QUE la municipalité est dotée d'un comité consultatif en urbanisme grâce au règlement 20-2006;

ATTENDU QU' un règlement sur les projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble doit respecter les orientations du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormslow a le pouvoir, en vertu des articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'adopter un règlement pour les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Jacques Guilbault, lors de la séance du 6 février 2017 (résolution 17-02-046);

ATTENDU QU' ayant pris connaissance des informations présentées, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement :

Qu'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation des immeubles (PPCMOI) numéro 114-2017 est, par les présentes adopté, et que le texte de ce règlement soit consigné au procès-verbal comme s'il était ici tout au long reproduit.

17-06-176 Nomination M. René Allen sur CA de l'OMH

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'OMH est composé de 7 membres dont 5 sont nommés par le conseil municipal et les 2 autres, par l'Association des locataires, dont un pour représenter les locataires demeurant sur la rue Hector, et l'autre, les locataires situés sur la rue Adèle;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 16-12-476 adoptée lors de la séance du 5 décembre 2016, a autorisé la nomination de 4 membres sur cinq, laissant un poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE M. René Allen désire soumettre sa nomination pour le poste vacant;

Sur proposition de Roger Dumont
Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'accepter la nomination de M. René Allen au poste vacant du conseil d'administration de l'OMH pour une période de trois (3) ans, se terminant le 4 juin 2020.

17-06-177 Entente de service Transport collectif ARTM

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2017 est la date d'entrée en vigueur de la nouvelle administration du transport collectif pour la grande région métropolitaine par le Réseau de Transport Métropolitain (RTM), ce dernier sous la gouvernance de l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain (ARTM), marquant ainsi la fin des activités pour les conseils intermunicipaux de transport, dont la Commission Intermunicipale de Transport du Haut-Saint-Laurent (CITHSL);

CONSIDÉRANT QUE tous les services de transport actuels de la CITHSL sont maintenus et seront dorénavant sous la gouverne du RTM et ce, pour les quatre municipalités actuellement membres du CITHSL, ainsi que la ville de Mercier;

CONSIDÉRANT QUE quant aux quatre municipalités ne faisant pas partie du territoire métropolitain, soit Howick, Ormstown, Sainte-Martine et Très-Saint-Sacrement, une entente de principe est intervenue entre l'ARTM, le CITHSL et ces quatre municipalités pour la continuité de tous les services et ce, pour une période de 19 mois, du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport entre le CITHSL et Autobus Dufresne de Sainte-Martine, prendra fin le 31 décembre 2017, le RTM lancera un appel d'offres dans la première semaine de juin 2017 en vue d'octroyer un contrat pour le service du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les règles et les lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il est louable de continuer le service de transport collectif, dont la contribution de la part de la municipalité d'Ormstown en 2016 est de 110 967,04\$, et que le coût estimé pour 2017 est de 111 215,85\$ basé sur une augmentation prévisible de l'indice des prix à la consommation (IPC);

Sur proposition de Florence Bérard
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser Madame Hélène Thibodeau, anciennement Directrice générale et secrétaire-trésorière du Conseil Intermunicipal de Transport du Haut-Saint-Laurent (CITHSL) et actuellement Directrice de secteur du Réseau de transport métropolitain (RTM), à conclure l'entente de principe entre la municipalité d'Ormstown et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) aux termes suivants :

ENTENTE DE PRINCIPE – TRANSPORT COLLECTIF RÉGULIER

Clauses générales

1. L'entente intervient entre l'ARTM et les municipalités de Sainte-Martine, Howick, Très-Saint-Sacrement et Ormstown desservies par le CITHSL mais situées hors du territoire de l'ARTM.
2. L'entente est pour une durée d'un maximum de 19 mois, et couvre la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018.
3. L'entente a pour objet le maintien des services actuels de transport en commun pour les années 2017 et 2018, tels que spécifiés au contrat en vigueur avec le transporteur privé concerné, Autobus Dufresne (le transporteur), contrat venant à échéance le 31 décembre 2017.

4. Le RTM sera l'organisme public de transport en commun responsable de la livraison des services. Les circuits concernés par cette entente seront intégrés au plan de desserte du RTM, dont le maintien du circuit 1, le circuit CEGEP, le circuit double du centre-ville et les départs des mesures de mitigation.
5. Le contrat en cours avec le transporteur ainsi que toute autre entente intervenue, sont maintenus jusqu'à leurs échéances, le cas advenant, dont la clause carburant, le centre de service OPUS, le service à la clientèle et le décompte hebdomadaire d'argent.
6. Les droits et obligations du CITHSL relatifs à ces contrats sont transférés au RTM.
7. Les équipements nécessaires à la livraison des services (terminus, stationnements incitatifs, etc.) sont transférés au RTM ou à l'ARTM selon les modalités adoptées par le Comité de transition chargé de la mise en œuvre du projet de loi 76.
8. Les modalités actuelles d'évaluation des contributions municipales, telles que décrites en annexe, sont maintenues.
9. La responsabilité d'établissement et de modification du cadre tarifaire relève de l'ARTM.
10. Les subventions gouvernementales au transport en commun sont maintenues, selon les modalités actuellement en vigueur et versées à l'ARTM.
11. L'ARTM soumettra aux municipalités parties prenantes à cette entente une proposition d'offre de services de transport collectif pour l'année 2019, conformément aux dispositions de l'article 117 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*. Cette proposition sera soumise dans un délai raisonnable.

ANNEXE : Contributions municipales

Le tableau qui suit indique les contributions municipales réelles en 2016, budgétées en 2017 et projetées en 2018 :

Ville	Contribution 2016	Contribution 2017 budgétée	Contribution 2018 2017 + IPC
Howick	19 927,40 \$	20 329,11 \$	20 329,11 \$ + IPC
Très-Saint-Sacrement	36 569,38 \$	37 249,18 \$	37 249,18 \$ + IPC
Ormstown	110 967,04 \$	111 215,85 \$	111 215,85 \$ + IPC
Sainte-Martine	259 054,68 \$	262 951,21 \$	262 951,21 \$ + IPC

17-06-178 Avis de motion règlement d'emprunt 60.2-2017 pour abroger règlements piscine

- CONSIDÉRANT QUE le règlement 60-2009 autorisant des travaux de réfection pour la piscine municipale, a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) pour un montant de 500 000 \$;
- CONSIDÉRANT QUE suite au coût élevé des soumissions reçues, le conseil a décidé de ne pas réaliser ce projet;
- CONSIDÉRANT QU' afin d'annuler la dette de 500 000 \$ autorisée par l'emprunt, le règlement 60-2009 doit être abrogé;
- CONSIDÉRANT QUE le règlement 60.1-2016 qui devait abroger le règlement d'emprunt 60-2009, a été refusé par le MAMOT parce qu'il doit faire l'objet d'un registre tout comme le règlement initial 60-2009;
- CONSIDÉRANT QU' il faut reprendre la procédure afin de respecter le délai de 45 jours entre la date d'adoption du règlement et la tenue du registre;

Il est donné avis de motion par le conseiller Jonathan Allen, que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera déposé le règlement numéro 60.2-2017 pour abroger les règlements d'emprunt 60-2009 et 60.1-2016 pour des travaux de réfection de la piscine municipale.

17-06-179 Dépôt du registre de déclaration des dons aux élus pour 2014 à 2016

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 109, *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* précise que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil, doit être déclaré sur un registre à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou secrétaire-trésorier doit tenir public ces déclarations;

Le directeur général dépose le registre contenant les déclarations des dons aux membres du conseil de la municipalité d'Ormstown, en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, pour les années 2014 à 2016.

17-06-180 Demande au MTO/MTMDET pour enseigne sur Rte 138

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable que l'entrée de la municipalité sur le réseau routier soit bien identifiée;

CONSIDÉRANT QU' il y a absence de pancarte identifiant l'entrée à la municipalité sur son extrémité côté est de la Route 138;

Sur proposition de Jacques Guilbault
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de placer une pancarte à l'entrée de la municipalité sur son extrémité est de la Route 138, faisant face à la circulation provenant de l'est (en arrivant de Sainte-Martine).

17-06-181 Avis de motion règlement 25.24-2017 modifiant règlement de zonage 25-2006

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite créer une nouvelle zone d'affectation industrielle à partir de la zone C04-411 actuelle dans le but de regrouper et de rendre conforme un groupement d'usages industriels déjà existant et promouvoir des usages industriels futurs;

CONSIDÉRANT QU' une erreur cléricale s'est insérée dans la grille des usages et normes H03-307 et que le rapport plancher/terrain pour une habitation multifamiliale desservie devrait être de 0,50 au lieu de 0,30;

Il est donné avis de motion par la conseillère Florence Bérard que lors d'une prochaine séance du conseil, sera déposé le premier projet de règlement 25.24-2017 modifiant le règlement de zonage 25-2006.

17-06-182 Modification de date de séance du conseil de novembre 2017

CONSIDÉRANT QU' à chaque année, le conseil autorise le calendrier des séances du conseil pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 16-12-471 adoptée lors de la séance du 5 décembre 2016, a autorisé que la séance du conseil de novembre 2017 doit avoir lieu le 6 novembre ;

CONSIDÉRANT QUE les élections auront lieu le 5 novembre et que le nouveau conseil doit être assermenté avant d'entrer en fonction;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement de modifier la date de la séance du conseil municipal prévue le 6 novembre, pour le 13 novembre 2017.

17-06-183 Modifications au projet de Mise aux normes Eau potable

CONSIDÉRANT QUE le projet de la mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la municipalité d'Ormstown a pour objectif l'amélioration de la qualité d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) propose une usine de filtration ayant pour objets l'amélioration esthétique et la décontamination de l'eau, un projet estimé, en mars 2017, au coût de 4 622 881,69\$ (avant taxes), sans inclure d'autres éléments d'ingénierie qui se sont ajoutés depuis;

CONSIDÉRANT QUE suite aux engagements de la municipalité en date du 11 novembre 2016, et afin de répondre aux questions subséquentes posées par le MDDELCC, la municipalité a mandaté Envir'eau Puits à préparer un rapport, qui nous a été transmis en mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'Envir'eau Puits met en doute la nécessité d'une usine de filtration aussi élaborée que celle exigée par le MDDELCC;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de mettre en suspens le projet de la mise aux normes tel que proposé par la firme d'ingénierie Les Consultants S.M.;

Il est également résolu de présenter le rapport d'Envir'eau Puits au MDDELCC, et de leur demander une réévaluation du projet de la mise aux normes ainsi que des besoins nécessaires pour autoriser l'exploitation du puits St-Paul ;

Il est également résolu de demander au MDDELCC d'autoriser la continuation de l'utilisation des puits Jamestown, pour la période nécessaire à cette réévaluation, ainsi que pour la période subséquent de la réhabilitation du réseau d'eau potable;

Il est également résolu d'autoriser des forages exploratoires pour de l'eau potable dans la région environnant le réservoir du Rang Dumas, par le processus d'un appel d'offres par invitation;

Il est également résolu de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de reconduire la subvention Programme Infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) 555746 en fonction de l'évolution de ce projet de mise aux normes.

17-06-184 Liste des comptes à payer de Mai 2017

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes :

ACIER OUELLETTE INC. (pièces - bâtiment 138A)	875.27 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC (rép. Détecteur à gaz)	61.57 \$
AUTONOMIC INC. (filtre à huile - camion pompiers)	114.08 \$
BROSSEAU LAMARRE (huile et filtre - véh. # 19)	167.82 \$
C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie & pompiers)	1 084.80 \$
CHAUFFAGE SUD-OUEST INC (partir air climatiseur - centre réc.)	257.14 \$
CIT DU HAUT SAINT-LAURENT (quote-part - janvier à mai 2017 & crédit)	35 358.27 \$
COMMUNICATIONS MJB (élaboration politique familiale)	250.08 \$
CONTRÔLES PROVAN ASSOCIÉS INC.(LES) (vérification des vannes)	505.78 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie)	427.11 \$
CRSBP MONTRÉGIE INC. (fournitures - Bibliothèque)	154.81 \$
D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	629.18 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires - avocats)	1 419.47 \$

ÉCHO-TECH H2O INC. (mesure de boues- usine d'épuration)	1 684.38 \$
ÉDITIONS YVON BLAIS (loi aménagement - urbanisme)	138.65 \$
ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (courroie - véh. # 20)	86.50 \$
EQUIPEMENTS COLPRON INC. (rép. Véh. # 19)	1 207.24 \$
ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9)	126.10 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation avril 2017)	32.00 \$
FORAGE METROPOLITAIN INC (nettoyage de puits & achat pompe)	26 784.58 \$
G.P. AG DISTRIBUTION (pièce - véh. # 4)	195.00 \$
GARAGE S.D. INC. (rép. Véh. # 11 & 18)	471.46 \$
GENEQ INC. (test pour chlore & ensemble de rechange - trait. Aqueduc)	499.42 \$
GROUPE ENVIRONEX (frais lab. Eau usée, eau potable et dépôt à neige)	612.81 \$
GROUPE NEOTECH (hon. Informatique - adm.)	64.67 \$
IGA ORMSTOWN (aliments - voirie)	16.33 \$
INFOTECH (frais de déplacement - formation - urb. & réquisitions)	488.13 \$
J.T. SPORT (rép. Outil - voirie)	128.43 \$
JALEC INC.(rép. Radio - pompiers & accès réseau - radios - voirie-mai 2017)	315.32 \$
JOURNAL ST-FRANCOIS (pub. Règlement urb.)	341.47 \$
K-DESIGN (broderie - t-shirt)	27.59 \$
LAMB J. & SON (soudage - banc - parc)	160.97 \$
LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	762.10 \$
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE (adhésion 2017-2018)	93.46 \$
M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (quote-part maintien d'inventaire & serv. Prév. incendie)	2 791.63 \$
MARTECH INC. (enseignes)	1 652.77 \$
MECAMOBILE INC. (entretien préventif - véh. Pompiers)	931.53 \$
MÉLIMAX TRANSPORT INC. (vider conteneur - Écocentre)	3 703.95 \$
MINES SELEINE (achat sel 38,31 tm)	3 786.71 \$
MINISTRE DES FINANCES (Sûreté du Québec - 1er vers. 2017)	211 441.00 \$
MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC)(dépliant - vente de garage)	316.18 \$
NEDCO (lumières - station Jamestown)	1 253.23 \$
NET COMMUNICATIONS INC. (site web- enlever avis ébullition & héb. courriels)	77.61 \$
OMNI-TECH SPORTS (but de soccer & filet)	3 190.56 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (remb. Salle - souper de Noël & dépenses avril 2017)	723.50 \$
PARAGRAPHE (achat livres- Bibliothèque)	197.37 \$
PETRO-CANADA (essence véh. Voirie)	1 065.79 \$
PETROLES VOSCO CANADA INC. (diesel - génératrice - réseau égout)	1 697.40 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces - véh. Voirie & pompiers)	286.29 \$
POMPES RUSSELL INC (LES) (pièces - usine d'épuration)	114.01 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	2 081.19 \$
RATTE, MAGASIN F. (contenants - archives)	100.32 \$
RCI ENVIRONNEMENT (loc. contenant - centre réc.)	23.00 \$
RECY-COMPACT INC. (service de recyclage - mai 2017)	8 407.43 \$
SCIERIE ORMSTOWN INC. (bois - quai)	7.81 \$
SERRURIER CLÉMENT (appel de service & clés- terrain de tennis & baseball)	674.91 \$
SERVICOFAX (contrat copieur)	207.23 \$
SGM MAINTENANCE INC. (entretien d'éclairage mars & avril 2017)	3 412.68 \$
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC (service de déchiquetage)	592.41 \$
SOCIETE DELTRONIC SOLARE INC. (radio- camp de jour)	459.89 \$
ST-JEAN filtraton & distribution inc (2 pompes - égouts)	7 783.81 \$
SUROIT RÉGIONAL ET AGRICOLE (pub. Expo & hommage bénévoles)	172.47 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rempl. Panneaux élec. - Borden & Linda & achat démarreur)	28 618.72 \$
THIBAUT, JACQUES (PIERREVILLE) (tests camions pompiers)	747.34 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES (achat de sondes et crédit - Station égouts)	966.36 \$
VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (appel de service - Rang Dumas)	239.15 \$
WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (gants - voirie)	337.82 \$
	<hr/>
	363 604.06 \$
Plus Projets:	
GROUPE QUÉBECO INC. (inst. Clapet, purge & conduite - Dumas - chlor.)	3 045.11 \$
CONSTRUCTION J. THÉORÉT (déc. # 8 cons. H de V)	185 089.58 \$
ENVIR'EAU PUIITS (hon. Mise aux normes - eau potable)	12 474.79 \$
	<hr/>
	200 609.48 \$
Plus paiements durant le mois:	
Salaires du 9 avril au 23 mai 2017	67 540.94 \$
Rémunération des élus du 9 avril au 30 avril 2017	4 424.82 \$
Chartrand, Léo (location garage municipal - Rte 201) Mai 2017	977.29 \$
DMT Immobiliers Inc. (loyer mai 2017- 4 rue Bridge - HV)	4 544.93 \$
DMT Immobiliers Inc. (kiosque mai 2017)	291.86 \$
DMT Immobiliers Inc. (kiosque mai 2017 - suppl. loyer)	37.37 \$
Bell	140.27 \$

Hydro	1 360.16 \$
Bell Mobilité	168.42 \$
Visa (reg. foncier, imprimante & logiciel urb.)	72.02 \$
Dery (téléphone - garage - Rte 138 A)	142.44 \$
Société Canadienne des Postes (chang. d'adresse de A12 Bridge au 5 Gale)	288.53 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 16 au 29 avril 2017)	950.00 \$
Lalonde, Marie (achat 29 chaises - Hôtel de ville)	566.50 \$
Demers, Marc (remb. formation eau potable)	120.65 \$
Bell	748.58 \$
Hydro	12 630.66 \$
Commission Scolaire des Trois Lacs (formation 5 employés - espaces clos)	1 150.00 \$
Revenu Canada (Das Féd. Avril 2017 - rég.)	6 825.03 \$
Revenu Canada (Das Féd. Avril 2017 - occ.)	307.11 \$
Revenu Québec (Das Prov. Avril 2017)	17 889.40 \$
Desjardins (Ass. Coll. Mai 2017)	4 311.33 \$
Revenu Canada (Das Féd. Avril 2017 - occ.)	0.66 \$
Financière Banque Nationale Inc. (remb. FBN # 1 (intérêts seulement)	1 673.43 \$
Infotech (achat banque d'heures - 14)	1 207.24 \$
Desjardins (REER - avril 2017)	2 133.16 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 30 avril au 13 mai 2017)	950.00 \$
Bell (paiement téléphone divers)	617.91 \$
Hydro	4 753.66 \$
Visa (logiciel Adobe)	47.56 \$
Lamb, Taylor (remb. Activité sportive 2017 - curling)	100.00 \$
Bohemen, Jamie (remb. Activité sportive 2017 - Rugby)	100.00 \$
RCI Environnement (collecte de déchets - avril 2017)	20 723.38 \$
Hart, Daniel (8 castors - Rg Botreaux & Rang 4)	600.00 \$
Bell (Internet - HV)	140.27 \$
Bell Mobilité (cellulaires - voirie & DG)	223.72 \$
	<hr/>
	158 759.30 \$
	<hr/>
TOTAL	<u>722 972.84 \$</u>

17-06-185 MTQ Subvention ministre réseau routier 2016

CONSIDÉRANT QU' à chaque année, le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) accorde à la municipalité, une subvention pour l'amélioration du réseau routier, dont un montant de 18 761 \$ a été reçu pour 2016;

CONSIDÉRANT QU' une subvention supplémentaire pour 2016-2017, a été autorisée par le ministre, pour un montant de 6 649 \$ réparti sur 3 ans, dont 2 659 \$ est payable en 2017;

Sur proposition de Florence Bérard
Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang 4 et la Montée du Rocher pour un montant subventionné de 6 649 \$, réparti sur 3 ans, dont 2 659 \$ pour 2016-2017, conformément aux exigences du MTMDET; et que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité d'Ormstown et que le dossier de vérification a été constitué.

17-06-186 MTQ Reddition comptes réseau routier 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), a versé une compensation de 89 197 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Ormstown, visent l'entretien courant et préventif des routes locales niveaux 1 et 2 du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les annexes A et B du programme sont remplacées et que l'information concernant l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et des éléments des ponts, doit se retrouver au rapport financier;

Sur proposition de Jonathan Allen
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement et adopté que la Municipalité d'Ormstown informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

17-06-187 SGM maintenance Inc. (entretien éclairage)

CONSIDÉRANT QUE SGM Maintenance a effectué des travaux correctifs au réseau d'éclairage, incluant le remplacement d'un poteau face au 75 rue Isabelle, dont 1 044,00\$ (avant taxes) en interventions et 1 387,19\$ (avant taxes) en unités remplacées;

CONSIDÉRANT QUE la dépense typique d'entretien mensuel est de 100\$ à 800\$, mais que ledit poteau lampadaire remplacé est une dépense unique;

Sur proposition de Roger Dumont
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 431.19 \$ (avant taxes) à SGM Maintenance Inc., pour l'entretien du réseau d'éclairage de rues, du mois d'avril 2017.

17-06-188 Forage Métropolitain (nettoyage de pompes)

CONSIDÉRANT QUE le débit d'eau potable provenant des puits 1, 4 et 5 a diminué au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE cette diminution provient des accumulations de sédiments dans les conduits et les pompes;

CONSIDÉRANT QUE la diminution du débit d'eau potable ne doit pas être compensée par une augmentation du débit des autres puits d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième pompe du réservoir Jamestown est irréparable, et que la redondance est essentielle afin de fournir suffisamment d'eau au réseau d'aqueduc;

Sur proposition de Jonathan Allen
Appuyé par Roger Dumont

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 23 296 \$ (avant taxes) à Forage Métropolitain, pour le nettoyage de puits 1, 4 et 5, et l'achat d'une pompe au réservoir Jamestown.

17-06-189 Mine Seleine (achat sel déglacage)

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mines Seleine a été autorisée par la municipalité (aux termes de la résolution 16-12-489) à titre de fournisseur offrant le prix le plus avantageux pour la saison 2016-2017;

Sur proposition de Jacques Guilbault
Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 3 293.51 \$ (avant taxes) à Mines Seleine, pour l'achat, le 2 mai 2017, de 38.31 TM de sel de déglacage au coût de 85.97 \$ la tonne métrique livrée directement à Ormstown.

17-06-190 Envir'eau Puits (rapport puits Dumas & St-Paul)

CONSIDÉRANT des honoraires professionnels de la firme Envir'eau Puits totalisant 21 000 \$ avant taxes (factures 16-11, 16-12 et 17-31) pour la rédaction des engagements de la municipalité concernant les émissions d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les puits Saint-Paul et Dumas 6 & 8;

CONSIDÉRANT l'engagement subséquent de la part de la municipalité envers le MDDELCC en date du 16 novembre 2017, au paragraphe K, soit la production d'un rapport de fin de protocole ESSIDES et ce, dans un délai de 6 mois;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 16-03-113 et 16-04-158 autorisant un montant total de 19 650\$ (avant taxes);

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant supplémentaire de de 1 350 \$ (avant taxes) payable à la firme Envir'eau Puits pour des honoraires professionnels reliés aux travaux effectués aux puits St-Paul et Dumas 6 & 8.

17-06-191 Embauche employés camp de jour 2017

CONSIDÉRANT les entrevues avec le comité des Ressources Humaines pour sélectionner les employés du camp de jour 2017;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser l'embauche des employés ci-dessous, au taux indiqués, pour le camp de jour 2017 :

Nom	Poste (année d'exp.)	Nombre d'heures	Salaire horaire
Kaitlyn Courchesne	Coordonnatrice (3 ^e)	24h/sem.	13.90\$
	Animatrice (3 ^e)	16h/sem.	12.15\$
Marie Pier Hart	Coordonnatrice (3 ^e)	16h/sem.	13.90\$
	Animatrice (3 ^e)	24h/sem.	12.15\$
Valérie Mainville	Accompagnatrice (2 ^e)	20h/sem.	13.40\$
	Animatrice (2 ^e)	15h/sem.	11.90\$
Justine Beghuin	Accompagnatrice (1 ^e)	15h/sem.	13.40\$
	Animatrice (1 ^e)	20h/sem.	11.75\$
Rose Gibeault	Animatrice (1 ^e)	35h/sem.	11.75\$
Charlotte Deschamps	Animatrice (1 ^e)	35h/sem.	11.75\$
Antoine Filion	Animateur (1 ^e)	35h/sem.	11.75\$
Raphaëlle Leblanc	Animatrice (1 ^e)	35h/sem.	11.75\$
Anouk Charlebois	Animatrice (2 ^e)	20h/sem.	11.90\$

17-06-192 Soumissions ligne téléphonique H de V

CONSIDÉRANT QUE le nouvel Hôtel de ville requiert un branchement aux services externes de lignes de téléphones et d'internet;

CONSIDÉRANT QUE par invitation, les compagnies Bell Canada, Déry Telecom, et Targo Communications ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Targo est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE le coût mensuel actuel de nos appels interurbain est de 40,00\$ à 50,00\$, soit 8,20\$ pour les premières 150 minutes, et .04 cents la minute pour les minutes subséquentes;

Fournisseurs:	Bell Canada	Dery Telecom	Targo Communications
Place d'affaire :	Montréal	La Baie, Qc	Ste-Clotilde, Qc
Frais installation	310,00 \$	50,00 \$	0
Frais mensuels	685,00 \$	198,75 \$	199,70 \$
Achat modem	0	99,95 \$	0
Interurbain	Non-soumissionné	10\$ pour 1 000 minutes; 20\$ pour 2500 minutes; 0,04 \$/minutes supplémentaires	2000 minutes incluses: 0,03 \$/min. supplémentaires
Internet	15 Mbps / 2 Mbps Inclus	15 mbps / 2 mbps inclus	20 mbps / 2 mbps inclus
Termes	Mensuel	36 mois	Mensuel +24 mois après douze mois

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant mensuel de 199,70\$ (avant taxes) plus 0,03\$ la minute excédant un nombre de 2 000 minutes par mois en interurbain, en faveur de Targo Communications de Ste-Clotilde, Québec, pour l'installation et la location de lignes téléphoniques, de voix et de fax ainsi que l'accès à l'internet pour un maximum de 36 mois au nouvel Hôtel de ville.

17-06-193 Achat gouttières entrepôt rue St-Paul

CONSIDÉRANT QUE les chutes de glace ont endommagé les gouttières de l'entrepôt municipal de la rue St-Paul ;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services indiquent que le meilleur prix se trouve au sein de Gouttières Sud-Ouest inc, tel qu'indiqué au tableau ci-dessous;

Fournisseurs:	Gouttières Sud-Ouest inc	Service Alrokan
Place d'affaire :	Valleyfield, Qc	St-Louis-de-Gonzague
Coûts :	6 225,00\$	7 000,00\$

Sur proposition de Roger Dumont
Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 6 225,00\$ (avant taxes) en faveur de Gouttières Sud-Ouest inc pour l'achat et l'installation d'arrêts de neige et de gouttières à l'entrepôt municipal de la rue St-Paul.

17-06-194 Achat d'isolant à la station Jamestown

CONSIDÉRANT QUE le problème constant d'accumulation d'eau stagnante dans le vide sanitaire du réservoir Jamestown nécessite plusieurs interventions de la part du département des travaux publics, incluant aspirer l'eau et chauffer le vide sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'eau stagnante est néfaste à cet endroit car elle se retrouve au-dessus du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable circule dans le conduit provenant des puits 1, 4 et 5 vers le réservoir et que ce dernier doit être isolé;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues de Isolation M. Tisseur inc et Mécanique Industrielle SEMS;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics recommande l'octroi du contrat à Isolation M. Tisseur inc;

Fournisseurs:	Isolation M. Tisseur inc	Mécanique industrielle SEMS
Place d'affaire :	St-Anicet, Qc	Valleyfield, QC
Coûts :	3 958,00\$	4 640,00\$

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 3 958,00\$ (avant taxes) en faveur de Isolation M. Tisseur Inc. pour effectuer l'isolation du conduit provenant des puits 1, 4 et 5 et menant au réservoir Jamestown.

17-06-195 Location pelle hydraulique divers travaux

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'une pelle hydraulique et un camion à benne basculante pour effectuer des travaux d'entretien, notamment le réaménagement du terrain de l'ancienne piscine, le raccordement de l'égout et aqueduc de la rue Barrington, le creusage du fossé le long des chemins Botreaux, Tullochgorum, Rang 3, et Upper Concession, le talus de la station Dumas, ainsi que des travaux imprévus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics estime nécessiter 140 heures de creusage;

CONSIDÉRANT QUE les offres de service reçues indiquent un meilleur prix de la part de Crête Excavation, tel qu'illustré au tableau ci-dessous :

Fournisseurs:	Crête Excavation inc	Excavation Charly Itée	Construction J. Théoret	Noël et fils 9124-4277 Québec inc
Place d'affaire :	Ormstown	Huntingdon	Ormstown	St-Louis-de-Gonzague
Coût par heure pelle 14 Tonnes	95,75 \$/h	95,50 \$/h	---	125,00 \$/h
Coût par heure pelle 30 Tonnes	124,75 \$/ h	---	---	---
Coût par heure camion 10 roues	69,75 \$/ h	80,00 \$/ h	---	78,00 \$/ h
Coût par heure camion 12 roues	84,75 \$/ h	80,00 \$/ h	---	88,00 \$/ h

Sur proposition de Roger Dumont

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 140 heures de pelle hydraulique en faveur de Crête Excavation inc, partagées selon les taux horaires de 95,75\$ (avant taxes) pour une pelle hydraulique de 14 tonnes avec opérateur, et 69,75\$ (avant taxes) pour un camion à benne basculante de 10 roues avec chauffeur, pour un montant maximal de 13 405 \$ (avant taxes) pour la pelle, de 60 heures de camion à dix roues pour un montant maximal de 4 185,00\$ (avant taxes), dont le total maximal est de 17 590,00\$ (avant taxes).

17-06-196 Recherche de fuites dans réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la consommation par individu, d'eau potable provenant du réseau d'aqueduc de la municipalité est plus de deux fois la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la détection de fuites en 2016 a réussi à diminuer la consommation moyenne, mais que d'autres fuites restent à être détectées;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en 2016 fut octroyé à Détection de fuites PGS, et que la municipalité désire octroyer à nouveau, un contrat de gré à gré à cette firme;

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 4 200,00\$ (avant taxes) en faveur de Détection de fuites PGS, de Laval Québec, pour des travaux de détection de fuites en l'année 2017.

17-06-197 Correctifs travaux désinfection réservoir Dumas

CONSIDÉRANT QUE le projet de désinfection du réservoir Dumas est terminé ;

CONSIDÉRANT QU' après inspection, quelques déficiences ont été identifiées;

CONSIDÉRANT QUE lesdites déficiences ne sont pas dans le devis original;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe Québeco propose des correctifs acceptés par la firme d'ingénierie Consultants SM Inc;

Sur proposition de Roger Dumont
Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 4 695,22\$ (avant taxes) en faveur de Groupe Québeco pour des travaux correctifs au réservoir Dumas, aux termes de leur soumission numéro 5301.

17-06-198 Tournoi de baseball Rosalie Émond

CONSIDÉRANT QUE le tournoi, qui aura lieu les 18, 19 et 20 août 2017, en est à sa quatrième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE tous les fonds amassés sont remis à la Fondation Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers Toyota seront présents vendredi soir le 18 août, ce qui attirera une foule importante;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon déroulement de l'activité, les organisateurs demandent la collaboration de la municipalité pour :

Demandes	Coût \$	Coût temps ou matériel approximatif
- 5 toilettes portatives (2 déjà présentes) - Vidange des toilettes le samedi matin	500\$	
- Installation de toutes les estrades - Cantine - Poubelles, bac à canettes, bacs recyclage - Tables à pique-nique - Clé pour l'eau		500\$

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement d'autoriser les demandes du comité organisateur pour le tournoi de baseball Rosalie Emond, qui aura lieu les 18, 19 et 20 août 2017.

17-06-199 Entretien surface diamant pour baseball

CONSIDÉRANT QUE le carré diamant du terrain de baseball n'a pas été recouvert de matériel amortissant depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le diamant présente un danger pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipes amicales de baseball utilisent le terrain;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés à deux différentes entreprises spécialisées.

Qté	Agrebec	Savaria
20 tonnes	2075.00\$	2525.00\$
37 tonnes (Quantité pour coût de transport optimal)	3627.50\$	4070.00 \$

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 075 \$ (avant taxes) à Agrebec pour acheter 20 tonnes de matériel amortisseur de type Ball-Set-Mix.

17-06-200 Autorisation pour Triathlon École OES

CONSIDÉRANT QUE le professeur d'éducation physique désire organiser un Mini Triathlon pour 20 élèves de 6^e année de l'école Ormstown Elementary School le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le parcours à course et à vélo se déroulera sur les rues et routes suivantes :

- Course : OES, Georges, Arthur, Bridge, Lambton, Church, Gale, route 138-A jusqu'à CVR;
- Vélo : Route 138-A de CVR à Dewittville;
- Retour en kayak

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit donner l'autorisation pour qu'une demande d'accompagnement soit adressée à la Sûreté du Québec.

Sur proposition de Stephen Ovans
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement que la municipalité autorise les élèves de 6^e année d'OES avec des parents accompagnateurs à utiliser les rues et routes établies pour la tenue de l'activité.

17-06-201 Levée de la séance

Sur proposition Stephen Ovans
Appuyé par Michelle Greig

Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h30.

Chrystian Soucy
Maire

Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, Directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe